



Prévention du plagiat

Recommandations

Ce document rassemble des recommandations et bonnes pratiques propres à lutter contre le plagiat dans l'enseignement secondaire. Elles ont été élaborées dans le cadre d'un projet prospectif mené au Service écoles-médias en 2023-2025.

Définition commune du plagiat

Il serait très productif que le DIP adopte une définition unifiée du plagiat et qu'un document de référence suffisamment simple pour être aisément compris par les élèves et par le corps enseignant soit mis à disposition. Cette approche permettrait de faciliter le travail de l'institution et de renforcer la cohérence des pratiques enseignantes. Cette démarche institutionnelle sera plus efficace si elle est couplée à des activités de sensibilisation dans les classes.

Attentes explicites en matière d'intégrité

Il est important que les enseignantes et enseignants formulent leurs attentes en matière d'intégrité de manière explicite. Par exemple, le corps enseignant part parfois du principe que les élèves doivent être capables de "s'approprier" une source utilisée, c'est-à-dire de suffisamment bien comprendre les idées exprimées pour les reformuler avec leurs propres mots, sans l'expliquer clairement aux élèves. De même, certaines questions donnent lieu à des incompréhensions si celles-ci ne font pas l'objet d'une clarification suffisante: l'aide extérieure (parents, IA, ...) est-elle autorisée? Le travail demandé doit-il être original, ou l'élève peut-il "recycler" un document qu'il aurait produit au préalable, dans le cadre d'un autre enseignement?

Attentes explicites en matière d'usage des IA

Concernant l'usage des IA, il est nécessaire que les enseignant-es explicitent quels usages des IA sont tolérés ou non lors des travaux scolaires. Au vu de la diversité d'usages qui existe aujourd'hui, tout le monde gagnerait à ce que ces attentes soient clarifiées.

Compétences rédactionnelles

Le renforcement des compétences rédactionnelles est évidemment essentiel. Sur le terrain, de nombreux enseignant-es de français apprennent à leurs élèves à intégrer correctement les citations dans la cadre d'exercices scolaires comme le commentaire composé. Ce point gagnerait néanmoins à inclure la maîtrise de la paraphrase et pourrait facilement être combiné à des exigences de référencement. Par ailleurs, il

suffirait que ces éléments apparaissent explicitement dans les plans d'études des différentes filières pour s'assurer que les élèves acquièrent en effet ces compétences essentielles pour le degré tertiaire.

Harmonisation des règles en matière de référencement bibliographique et du référencement des usages de l'IA générative

L'adoption, au sein des différentes filières de l'ESII, d'une norme bibliographique de référence, telle que la norme APA ou la norme ISO 690, présenterait plusieurs avantages. On observe d'ailleurs déjà un mouvement dans cette direction dans certaines filières. Le fait de s'adosser à une norme extérieure, internationale et reconnue, offre tout d'abord la possibilité de simplifier le travail de rédaction des multiples guides de travaux de fin d'études et de recourir à un important [matériel pédagogique](#) existant pour l'apprentissage du référencement. . De telles normes sont en outre mises à jour régulièrement par une instance compétente, notamment lorsqu'il s'agit de décider comment il convient de référencer de nouveaux types de documents ou médias. Finalement, cela représente un intérêt évident du point de vue de la continuité du parcours des futurs étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, il conviendrait de formaliser la manière dont les différents types d'usages de l'IA doivent être référencés, par exemple en s'appuyant sur le [modèle](#) développé par la HETS.

Outils de gestion des données bibliographiques

[Martine Peters](#), spécialiste en matière de prévention du plagiat à L'Université du Québec en Outaouais, recommande d'apprendre aux élèves à utiliser des outils de gestion des données bibliographiques, tels que [Zotero](#) ou [ZoteroBib](#). Bien sûr, sa réflexion s'inscrit plutôt dans un cadre universitaire, mais ce point est pertinent également dans le cadre des travaux de fin d'études. Cette démarche suppose néanmoins l'adoption de normes bibliographiques reconnues. Mentionnons que toute initiative dans le champ des normes de référencement devrait être menée en collaboration avec les CEDOC.

Utilisation éclairée de Magister+

Si Magister+ constitue un atout précieux dans le cadre d'une démarche de prévention et de dissuasion du plagiat, on ne saurait faire reposer l'entier de cette démarche sur un outil de détection, quel qu'il soit. Nous avons rassemblé nos préconisations pour une utilisation éclairée et pédagogique de Magister+ dans un [document de synthèse](#) qui a été diffusé auprès de l'ensemble du corps enseignant du Secondaire II lors de la rentrée 2025.

Formation de base du corps enseignant sur l'IA et ses limites.

Nous recommandons que le corps enseignant dans son ensemble bénéficie d'une formation de base sur le fonctionnement de l'IA générative et des enjeux associés à cet ensemble d'outils. Cette formation devrait, autant que possible, prendre la forme

d'ateliers pratiques, disciplinaires ou non. Toutes les mesures propres à approfondir la réflexion et à favoriser les échanges de pratiques, telles que les *clubs* ou *cafés IA*, sont également très favorables.

Développement d'approches pédagogiques interdisciplinaires visant au développement des compétences informationnelles

Les compétences informationnelles constituent un enjeu transversal essentiel. Il est donc clair qu'une coordination est nécessaire entre les différentes disciplines et au sein des filières. La collaboration avec les CEDOC devrait également être encouragée et, là où c'est nécessaire, développée.

Renforcement du cadre (voir les documents "Usages des IA" diffusés lors des rentrées 2024 et 2025)

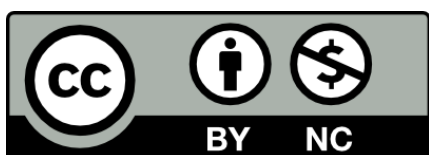
Selon nos observations, de nombreux membres du corps enseignant souhaiteraient davantage de directives et de cadre dans le domaine en question. Dans le contexte des rentrées d'août 2024 puis 2025, la Direction générale de l'ESII a diffusé deux directives sur les usages de l'IA s'adressant respectivement [aux élèves](#) et [au corps enseignant](#). Cette démarche nous semble répondre partiellement au besoin exprimé, mais il serait peut-être possible de réfléchir à d'autres façons de faire connaître ces directives. Il pourrait aussi être judicieux d'expliciter davantage les règles et exigences en matière d'intégrité et de référencement des sources dans le cadre des consignes données aux élèves (devoirs, évaluations, examens, travaux de fin d'études).

Intégration de la thématique du plagiat et de sa prévention au sein de la formation initiale / des parcours de formation du corps enseignant (IUFE)

La prévention du plagiat et la thématique des compétences informationnelles devraient, à notre avis, avoir une place plus importante au sein du cursus de formation initiale des enseignantes et enseignants du secondaire.

Un devoir d'exemplarité?

Enfin les enseignantes et enseignants contribuent également à développer une culture d'intégrité dans leurs classes en prenant soin de référencer leurs emprunts et leurs sources de manière transparente dans leurs propres supports de cours. Quand l'occasion se présente, il est également utile d'aborder concrètement le sujet en classe.



© 2025 by Service écoles-médias, Iris Baumgartner, Olivier Pradervand Delavy, licensed under CC BY-NC 4.0